Mesdames et Messieurs les chefs des établissements du second degré publics et privés, les inspecteurs de lEducation nationale en charge dune circonscription et les directeurs des écoles publiques et privées,

S/C de Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de léducation nationale,

Copie à Mesdames et messieurs les inspecteurs du second degré,

À la suite des attentats terroristes qui ont frappé Paris et la Seine-Saint-Denis dans la nuit du 13 au 14 novembre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les dispositions particulières prises pour les écoles et établissements scolaires et denseignement supérieur.

**Accueil des élèves :**

Lensemble des écoles, établissements scolaires et denseignement supérieur, sera ouvert ce lundi 16 novembre.

Les directeurs décole et les chefs détablissement veilleront, avec les équipes éducatives, à la qualité de laccueil lundi matin (présence à lentrée de létablissement, dialogue avec les familles,).

Afin de donner priorité à laccueil des élèves et de permettre la présence de tous les personnels dans les écoles et établissements, les réunions et les formations des personnels de lÉducation nationale (sur site, en circonscription, en académie, au national comme par exemple à lESENESR,) prévues du lundi 16 au samedi 21 novembre sont annulées à lexception de celles organisées hors temps scolaire.

Durant cette semaine, les directeurs décole et les chefs détablissement devront quant à eux annuler lensemble de leurs déplacements afin dêtre présents aux côtés des équipes éducatives et des élèves.

Les directeurs décole, sous couvert des IEN CCPD, et les chefs détablissement, pourront demander le déploiement de cellules psychologiques auprès des DASEN si des besoins se faisaient sentir localement.

**Dispositions liées à la sécurité :**

Le niveau « alerte-attentat » du plan VIGIPIRATE est maintenu en Ile-de-France et la vigilance renforcée continue de sappliquer sur le reste du territoire national. Aussi, les consignes qui vous ont été diffusées début octobre 2015 (et jointes à ce message) restent dactualité.

Lattention des directeurs décole et des chefs détablissement est particulièrement appelée sur la nécessité de renforcer fortement le contrôle des accès aux écoles et établissements notamment par un contrôle visuel des sacs et bagages à lentrée.

**Voyages et sorties scolaires**

Les voyages scolaires, en France ou à létranger, sont annulés du lundi 16 au dimanche 22 novembre 2015 inclus. Les élèves actuellement en déplacement reviendront dans les conditions prévues initialement. Les groupes actuellement à létranger doivent se signaler à lambassade de France du pays dans lequel ils se trouvent.

Les groupes délèves étrangers présents en France et hébergés dans les établissements doivent prendre contact avec leur ambassade pour prendre les consignes adéquates.

Les sorties scolaires occasionnelles (cinéma, musée, salon, ) sont annulées du lundi 16 au dimanche 22 novembre 2015 inclus.

Les sorties scolaires régulières (déplacement vers la restauration scolaire si elle est à lextérieur de lécole ou de létablissement, vers des installations sportives y compris dans le cadre habituel de lUNSS, ) sont maintenues en dehors de celles qui nécessitent un déplacement collectif en transport en commun public (les transports en bus privé, pour des déplacements réguliers, et les ramassages scolaires sont maintenus).

Les déplacements individuels délèves restent autorisés (Stages en milieu professionnel, ERASMUS, )

**Hommage aux victimes**

Les drapeaux seront mis en berne dans lensemble des écoles, établissements scolaires et denseignement supérieur ainsi que dans les services académiques durant la période de deuil décrétée par le Président de la République (du dimanche 15 au mardi 17 novembre 2015).

Une minute de silence est organisée dans lensemble des écoles, établissements scolaires et denseignement supérieur ce lundi 16 novembre à 12h00 selon les modalités les plus appropriées (dans les classes ou dans la cour). Chaque enseignant est responsable de sa classe durant ce temps de recueillement. Le soin est laissé aux équipes pédagogiques dadapter ce temps à lâge des élèves. Des aménagements sur lhoraire pourront être envisagés au regard du fonctionnement des écoles et des établissements.

Ce temps de recueillement sera précédé dun échange entre les élèves et les enseignants de chaque classe ; ce dialogue est un travail pédagogique déquipe indispensable pour soutenir les enfants et les adolescents dans la gestion de leurs émotions et la compréhension complète de ces évènements tragiques. Les élèves auront besoin de sexprimer. Ecouter sera une des premières missions des personnels.

Des ressources pédagogiques sur le site Éduscol sont mises à disposition des personnels pour quils puissent préparer la prise en charge des élèves.

(<http://eduscol.education.fr/cid95370/savoir-accueillir-la-parole-des-eleves-apres-les-attentats-terroristes-en-ile-de-france.html>)

Les demandes de reportage dans les écoles et les établissements ne seront pas accordées par mesure de sécurité et pour préserver le travail daccompagnement des élèves par les équipes éducatives.

Par ailleurs, lensemble des courriers de la ministre de lÉducation nationale, de lEnseignement supérieur et de la Recherche, à lattention des personnels et des parents délèves, ainsi que toutes les informations utiles en direction de la communauté éducative et des partenaires de lEducation nationale de lacadémie de Montpellier (informations nationales, communiqué de presse national, et compléments locaux) seront disponibles dès aujourdhui sur le site internet de lacadémie.

Dans ces moments tragiques où les projets dacadémie, décoles et détablissements sur lappropriation et la transmission des valeurs de la République voient leur nécessité renforcée, je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et vous remercie de votre engagement professionnel.

Armande Le Pellec Muller

Recteur de lacadémie de Montpellier

Chancelier des universités